

COMPTABILITÉ ET CERTIFICATION

IFRS 9 – Les cinq principales raisons pour lesquelles IFRS 9 porte sur les processus plutôt que la comptabilité

Établir un pont entre la théorie et la pratique

IFRS 9, instruments financiers, est en vigueur pour les exercices commençant à partir du 1er janvier 2018, fait des vagues dans le secteur financier et aura une incidence particulière pour les entités qui ont des portefeuilles de prêts importants, comme les caisses de crédit, les banques et les prêteurs privés comme les sociétés d'investissement hypothécaire. La présente publication indique les cinq principales questions relatives aux processus et aux systèmes que les entités doivent prendre en compte pour adopter avec succès un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.



IFRS 9—Les bases du modèle de pertes de crédit attendues

IFRS 9 modifie fondamentalement la méthode à laquelle les entités doivent avoir recours lorsqu'elles analysent les prêts en ce qui concerne la dépréciation ainsi que la façon dont cette dépréciation est mesurée en passant d'un modèle de « pertes subies » en vertu d'IAS 39 à un modèle de « pertes de crédit attendues » selon IFRS 9. Le modèle de pertes de crédit attendues exige que les entités estiment les pertes futures pour les prêts, peu importe si un événement générateur de pertes s'est produit ou non. Cette nouvelle façon de faire est foncièrement complexe, car elle exige que les entités effectuent des estimations à propos d'événements futurs et incertains.

De plus, IFRS 9 présente un modèle en « trois étapes » pour la dépréciation résumé ci-dessous :

IAS 39 : modèle de « pertes subies »			
comparativement à			
IFRS 9 : modèle de « pertes de crédit attendues »			
Étape	1.	2.	3.
	aucune augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	crédit déprécié
Comptabilisation de la dépréciation	Pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	Pertes de crédit attendues pour la durée de vie	

Le passage d'une étape à l'autre est fonction de la variation relative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les prêts sont initialement catégorisés à l'étape 1 où les pertes de crédit attendues sont mesurées en fonction des pertes générées par les défaillances pour les 12 mois à venir. Lorsque le risque de crédit d'un prêt a « augmenté de façon importante », les pertes de crédit attendues sont mesurées selon les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Mise en œuvre—Le changement présente des occasions

La mise en œuvre de ce modèle en vue de se conformer à IFRS 9 entraîne un certain nombre de complexités pour les entités du point de vue des systèmes et des processus. De nombreux concepts sous-jacents dans le modèle de pertes de crédit attendues exigent de l'information qui peut ne pas être facilement accessible aux entités. Par ailleurs, bien que les autorités de réglementation et les associations des entités liées reçoivent des indications sur la mise en œuvre d'IFRS 9, cette norme est encore surtout basée sur le principe et la détermination de la façon dont chaque entité se conformera à la norme sera tout de même différente.

L'adoption d'un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues peut offrir une occasion imprévue d'améliorer les processus, notamment les normes relatives à la souscription de prêts, à la tarification, à l'appétit pour le risque et à la surveillance du risque de crédit de façon continue.

Il est important que les entités comprennent que le modèle de pertes de crédit attendues n'apporte pas uniquement un changement au bilan ainsi qu'aux profits et aux pertes. Voici les cinq principales raisons pour lesquelles le modèle de pertes de crédit attendues d'IFRS 9 porte sur le processus plutôt que la comptabilité :

1 : Les anciennes données peuvent être nouvelles pour vous

De nombreuses entités peuvent commencer à mesurer les pertes de crédit attendues en utilisant des données historiques comme point de départ, puis les mettre à jour avec des informations prospectives (voir le point 2). Comme on le dit si bien, le comportement du passé est le meilleur indicateur du comportement futur. Toutefois, les systèmes peuvent :

- Ne pas effectuer le suivi de l'information au moyen des regroupements de prêts appropriés (voir le point 3);
- N'effectuer aucun suivi des données historiques nécessaires;
- Ne pas fournir l'information dans un format qui permet d'interfacer facilement avec les systèmes nécessaires;
- Ne pas indiquer la défaillance qui a entraîné la perte éventuelle;
- Ne pas effectuer le suivi de certaines mesures du risque de crédit à la comptabilisation initiale et de façon continue (voir le point 4);
- Ne pas avoir été assujetti au même niveau d'examen du contrôle interne ou d'audit que les autres systèmes par le passé.

L'intégrité et la validité des données sous-jacentes qui orientent la comptabilisation des pertes de crédit attendues doivent être vérifiées. Par ailleurs, les systèmes peuvent devoir être personnalisés pour permettre que l'information soit manipulée d'une manière à ce qu'elle soit utile pour établir les calculs des pertes de crédit attendues. Les données des services des technologies de l'information, du crédit et des finances d'une entité peuvent donc être requises, et des consultants externes pourraient devoir valider les modifications qui en découlent.

2 : La boule de cristal : informations prospectives

L'une des différences fondamentales entre IAS 39 et IFRS 9 est l'exigence d'estimer les pertes futures, même si l'événement déclencheur qui a entraîné ces pertes ne s'est pas nécessairement produit encore. Les prévisions d'événements futurs sont essentiellement incertaines et exigeront que les entités développent une méthodologie conforme aux exigences d'IFRS 9. Même si une entité commence à estimer les pertes de crédit attendues en fonction des données historiques, ces données doivent intégrer les estimations d'événements futurs qui ont une incidence sur les pertes de crédit attendues.

Il faudra donc déterminer quels facteurs économiques ont une incidence sur quels prêts dans le portefeuille d'une entité. Par exemple, les projections de taux de chômage peuvent avoir une incidence sur les défaillances de prêts hypothécaires résidentiels dans une communauté d'une façon plus directe que pour les prêts immobiliers commerciaux.

Les informations prospectives peuvent également devoir provenir de sources extérieures à l'entité. Il sera nécessaire d'en valider l'exactitude et la validité et de vérifier si les données applicables ont réellement une incidence sur les pertes de crédit attendues dans le portefeuille applicable d'une manière directe et mesurable.

Il faudra essentiellement faire preuve de jugement dans l'intégration des informations prospectives. Cependant, les entités

doivent élaborer des protocoles et des systèmes en ce qui concerne les données qui sont utilisées et la façon dont elles sont intégrées dans la mesure des pertes de crédit attendues. Par ailleurs, ces processus doivent être suffisamment documentés pour soutenir une preuve d'audit suffisante et appropriée pour les audits des états financiers des entités, car il est certain que la méthodologie relative aux pertes de crédit attendues constituera un secteur principal d'estimation et d'intérêt de l'audit.

3 : Quand les données sont-elles suffisantes? Segmentation du portefeuille de prêts

Pour faire en sorte que la mesure des pertes de crédit attendues soit significative, les données utilisées pour le calcul doivent être segmentées de façon à ce que les groupes de prêts qui partagent des caractéristiques de risque communes soient analysés ensemble. La segmentation à un niveau approprié de granularité est essentielle lors de l'intégration des informations prospectives, car l'utilisation d'une population trop hétérogène ne donnerait pas des pertes de crédit attendues sensibles à ce risque en particulier.

La segmentation du portefeuille peut nécessiter la personnalisation du portefeuille de prêt étant donné que les catégories qui doivent être segmentées selon l'entité peuvent ne faire l'objet d'aucun suivi et être consignées. Cette situation présente une difficulté particulière si une entité désire utiliser des données historiques comme fondement de son modèle de pertes de crédit attendues, car les données historiques peuvent ne pas être facilement classifiées dans les catégories requises par l'entité. Pour améliorer ce processus de façon proactive, les entités doivent également prendre en compte le type d'information qui doit faire l'objet d'un suivi au moment du montage du prêt (p. ex., données propres au secteur d'activité, à l'emplacement géographique ou autres données liées au client qui orientent le risque de crédit continu).

4 : Le travail ne s'arrête pas en 2018 : surveillance continue

Lorsqu'une entité a élaboré ses processus et ses systèmes pour se conformer à la méthodologie relative aux pertes de crédit attendues, le travail doit se poursuivre, car la conformité est un exercice continu. Il faut continuer à valider les données, en particulier lorsque les systèmes sont mis à jour ou que de nouveaux produits sont lancés. Les informations prospectives doivent être évaluées régulièrement pour déterminer si la probabilité de défaillance est encore liée aux facteurs ciblés. Le niveau de segmentation dans un portefeuille doit également être surveillé si d'autres produits sont lancés ou si la sensibilité aux risques change. Par exemple, les données démographiques d'un emploi en région peuvent varier selon les différents secteurs d'activité, ce qui signifie que les taux de chômage dans certains secteurs d'activité peuvent devenir plus ou moins significatifs au fil du temps.

En outre, l'un des aspects les plus complexes du modèle de pertes de crédit attendues est la surveillance de la transition entre l'étape 1 et 2 du modèle de dépréciation (c.-à-d. les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie) qui survient lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit se produit. Pour de nombreux types de prêts (p. ex., prêts hypothécaires résidentiels), les entités peuvent disposer de très peu d'information à propos du risque de crédit continu des emprunteurs outre le fait qu'ils effectuent leurs paiements prévus à temps.

Concevoir des systèmes pour effectuer la surveillance du risque de crédit continu nécessitera probablement les données du service de crédit et les changements aux processus, notamment aux procédures de montage et de renouvellement de prêt, ainsi qu'une consultation pour déterminer les renseignements qui doivent être intégrés dans la méthodologie relative aux pertes de crédit attendues.

5 : L'union fait la force : participation entre les services

IFRS 9 exige la collaboration entre les services à une échelle inégalée comparativement aux anciennes normes comptables. L'adoption d'IFRS 9 devrait avoir une incidence plus importante sur les systèmes et les processus continus que l'adoption des IFRS en 2011. Même si le service d'information financière dirige le processus, une composante importante de son effort de travail consistera à gérer le processus de changement pour les services des technologies de l'information et de crédit, étant donné que toutes les parties travaillent en vue d'atteindre un objectif commun en matière de conformité, ainsi qu'à améliorer la gestion du risque de crédit dans l'ensemble.

Il n'est pas possible d'attendre juste avant la fin de l'exercice au cours duquel la norme entre en vigueur pour effectuer la mise en œuvre, car pratiquement chaque entité aura des lacunes dans ses processus et ses données qui devront être comblées en vue d'atteindre la conformité. De plus, les données comparatives devront être réitérées, et un nombre de choix transitoires existent pour expédier le processus de transition. Cependant, les options qui seront choisies doivent être prévues longtemps à l'avance.

Il n'y a pas de meilleur moment que le présent

Les répercussions d'IFRS 9 exigeront une réorganisation majeure des systèmes, des processus et de l'ensemble du complément du personnel et des ressources de l'organisation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces questions qui touchent votre entreprise, ou pour toute autre question, veuillez communiquer avec votre bureau local de BDO.

À propos de BDO

L'un des plus importants cabinets d'experts-comptables au Canada, BDO offre des services en certification, en comptabilité, en fiscalité et en consultation. Membre du réseau international de BDO, qui couvre plus de 1 400 bureaux répartis dans plus de 150 pays, le cabinet offre une expérience continue et uniforme aux clients ayant des besoins à l'étranger.

À propos des services professionnels de certification et comptabilité de BDO :

Quel que soit le secteur d'activité ou le continent, BDO offre à ses clients les ressources dont ils ont besoin pour gagner en clarté, réduire leurs risques et régler les problèmes les plus complexes. Chaque client a besoin d'une stratégie unique articulée autour de ses objectifs à long terme, des dynamiques du marché et des principes d'exploitation. Voilà pourquoi nos professionnels s'appuient sur leur solide expérience sectorielle pour offrir des conseils sur mesure. Partout au Canada, les associés de BDO participent activement au service aux clients et, de concert avec les cabinets membres de BDO dans le monde, élaborent des stratégies porteuses de croissance immédiate et future.